

Séance publique du Conseil communal du 13 mai 2019

De l'accord unanime des membres présents il est fait application de l'article 42 § 2 du ROI pour les points 1 à 8.

Points présentés par M. l'Echevin Franco Ianieri

Tutelle sur les établissements subordonnés et les institutions subsidiées

1. F.E. Notre-Dame de la Licour : COMPTE 2018. Prorogation du délai imparti à la Ville de Herstal pour statuer.

- Accord par 28 voix « pour » (PSH/PTB/Vert Herstal/PP) et 1 abstention (MR).

2. F.E. Saint-Lambert : COMPTE 2018. Prorogation du délai imparti à la Ville de Herstal pour statuer

- Accord par 28 voix « pour » (PSH/PTB/Vert Herstal/PP) et 1 abstention (MR).

3. F.E. Immaculée conception : COMPTE 2018. Prorogation du délai imparti à la Ville de Herstal pour statuer

- Accord par 28 voix « pour » (PSH/PTB/Vert Herstal/PP) et 1 abstention (MR).

4. F.E. Vierge des Pauvres : COMPTE 2018. Prorogation du délai imparti à la Ville de Herstal pour statuer

- Accord par 28 voix « pour » (PSH/PTB/Vert Herstal/PP) et 1 abstention (MR).

5. F.E. Saint-Remy : COMPTE 2018. Prorogation du délai imparti à la Ville de Herstal pour statuer

- Accord par 28 voix « pour » (PSH/PTB/Vert Herstal/PP) et 1 abstention (MR).

6. F.E. Notre-Dame de Bon Secours : COMPTE 2018. Prorogation du délai imparti à la Ville de Herstal pour statuer

- Accord par 28 voix « pour » (PSH/PTB/Vert Herstal/PP) et 1 abstention (MR).

7. F.E. Saint-Etienne : COMPTE 2018. Prorogation du délai imparti à la Ville de Herstal pour statuer

- Accord par 28 voix « pour » (PSH/PTB/Vert Herstal/PP) et 1 abstention (MR).

8. F.E. Saint-Hubert : COMPTE 2018. Prorogation du délai imparti à la Ville de Herstal pour statuer

- Accord par 28 voix « pour » (PSH/PTB/Vert Herstal/PP) et 1 abstention (MR).

Points présentés par Mme l'Echevine Bojana Visic

Inclusion et innovation sociale, Egalité des chances

9. Plan de cohésion sociale. Plan de cohésion sociale 2020-2025.

- Accord unanime.